



DB Formation Sécurité

PROGRAMME DE FORMATION

Formation prévention et sécurité des risques routiers

Durée : 7 heures

Dates : A définir

Tarif : Voir devis

Lieu : Intra entreprise

Méthode : Alternance d'apports théorique

Objectif : Apporter l'ensemble des connaissances nécessaires à la réduction du risque routier, que ce soit lors des déplacements professionnels mais aussi lors des trajets domicile/travail. Améliorer le comportement et la sécurité des conducteurs en circulation par une meilleure connaissance des « bonnes attitudes » et des nouvelles réglementations routières. Répondre à l'obligation d'information du dirigeant dans le cadre des risques professionnels.

Publics concernés : Tous publics

Personnes en situations de handicap : Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Contact : BEAUCOTE Tracy

Mail :
secretariat.dbformationsecurite@laposte.net

Pré-requis :

*Être titulaire du permis B

Moyens pédagogiques :

Fournis par le client :

- *Salle de cours pour la partie théorie
- *Partie pour le tapis pédagogique

Fournis par DB Formation Sécurité :

- *Pc portable, vidéoprojecteur diaporama
- * Livrets stagiaires
- *Support de test (QCM, Grille d'évaluation)
- *Simulateur d'alcoolémie

Contenu

Formation théorique

- Le code de la route et ses récentes évolutions
- Les accidents
- Les infrastructures routières
- L'assurance
- Le constat amiable
- La vitesse
- La vision, la vue et perception
- La distance de sécurité
- Temp de réaction, distance de freinage et distance d'arrêt
- Les médicaments, l'alcool
- La fatigue
- Les TMS
- Comportement et attitudes au volant
- L'adhérence
- Le stationnement
- Le téléphone au volant
- La ceinture de sécurité
- Comportement en cas d'accident
- Le parc de véhicule
- Les contrôles avant départ

Formation pratique

- Parcours simulation d'alcoolémie sur tapis

Évaluation

- Évaluation au code de la route
- Évaluation rédaction d'un constat amiable d'accident européen
- Validation avec délivrance d'une attestation de formation